



Le chef de l'État haïtien, Michel Joseph Martelly, a insisté, à la fin de la semaine écoulée, sur la nécessité d'organiser des élections dans le pays cette année, au plus tard le 26 octobre, pour combler des vides institutionnels. Il a du même coup renouvelé sa détermination pour y parvenir.

Des doutes planent toujours, dans plusieurs secteurs du pays, sur la possibilité ou pas d'organiser les élections dans le pays d'ici la fin de l'année. Pourtant, le président Michel Joseph Martelly s'est montré confiant tout en renouvelant sa volonté d'aller jusqu'au bout dans le processus.

« S'il n'y a pas d'élections où va donc le pays ? Qui va le diriger ? », s'est interrogé Michel Joseph Martelly, dans ses récentes déclarations à la presse, à la fin de la semaine écoulée. Il a insisté : «il faut que les élections soient organisées cette année ».

Le chef de l'État a fait ces déclarations, le jeudi 5 juin dans la commune d'Aquin (Sud), après sa rencontre de deux jours (mardi 3 et mercredi 4 juin) avec des sénateurs, dont certains de ses opposants, autour du processus électoral.

Les deux journées de rencontre du président Martelly – qui est opposé aux récentes exigences

des sénateurs de l'opposition –, avec les parlementaires, portée sur le Conseil électoral provisoire, n'ont pas abouti aux résultats escomptés.

Les sénateurs ont exigé du chef de l'État le changement de quelques uns des représentants des institutions qui y sont représentées à savoir l'Exécutif, le CSPJ et le Parlement.

« Les élections se tiendront, avec ou sans eux (les opposants) », a averti le chef de l'État, à environ cinq mois de la date prévue pour organiser les joutes.

« Les préparatifs vont bon train. Les trois conseils électoraux que j'ai mis sur pied depuis mon arrivée au pouvoir ont fait leur travail. Nos [partenaires internationaux] ont eux aussi travaillé pour l'avancement du processus électoral », a dit Michel Joseph Martelly.

Par ailleurs, le président Martelly, a demandé à la population de ne pas voter dans les prochains scrutins pour des parlementaires-candidats non « productifs ».

Il a pointé du doigt les parlementaires de l'opposition d'être à la base de la situation de « blocage » dans laquelle se trouve le pays depuis un certain temps.

Dans le cadre de la mise sur pied du Conseil électoral provisoire, six sénateurs de l'opposition ont toujours maintenu leur position de départ : l'application de l'article 289 de la Constitution haïtienne, qui retrace les critères à suivre pour créer le CEP.

Sylvestre Fils Dorcilus